

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'INSTITUT REUNI LE 2 OCTOBRE 2025

Vu les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L. 712-1 et L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'INSPE de l'académie de Bordeaux ;

Vu le procès-verbal du 2 octobre 2025,

Le Conseil d'institut, après en avoir délibéré, décide :

Article 1. : Approbation

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'institut réuni le 2 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité

Article 2.

La présente délibération sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

La présidente du conseil d'institut,
Aurélien DONGEUX

Aurélien DONGEUX

Approuvé à la majorité des
votes exprimés (19)
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA MODIFICATION DES DATES DES CONSEILS D'INSTITUT POUR LA FIN DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2025/2026

Vu les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L. 712-1 et L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'INSPE de l'académie de Bordeaux ;

- Le Conseil d'institut du 2 avril 2026 9h est déplacé au mercredi 8 avril 2026 à 13h30
- Le Conseil d'institut du jeudi 28 mai 2026 est maintenu mais déplacé à 13h30 (au lieu de 9h)
- Le Conseil d'institut du 11 juin 2026 est déplacé au jeudi 18 juin 2026 à 13h30
- Le Conseil d'institut du jeudi 2 juillet 2026 est maintenu mais déplacé à 13h30 (au lieu de 9h)

Le Conseil d'institut, après en avoir délibéré, décide :

Article 1. Approbation

Les modifications apportées aux prochains Conseils d'institut de l'année universitaire 2025-2026 ont été approuvées.

Article 2.

La présente délibération sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

La présidente du conseil d'institut,
Aurélie DONGEUX

Aurélie DONGEUX

Approuvé à la majorité des
votes exprimés (19)
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 1

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA GESTION DES CANDIDATURES 2026 EN M1 2E 1ER DEGRE : TEST DE COMPETENCES ET GRANDS PRINCIPES DE CLASSEMENT DES CANDIDATURES INCLUANT LA PRISE EN COMPTE DES ETUDIANTS AYANT SUIVI UN PARCOURS PREPARATOIRE AU PROFESSORAT DES ECOLES (3PE)

Vu les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L. 712-1 et L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'INSPE de l'académie de Bordeaux ;

Le Conseil d'institut, après en avoir délibéré, décide :

Article 1. Résolution

- Le test de compétences est un QCM constitué de 30 questions de français et de 30 questions de mathématiques. Sa durée est d'1 heure.
- Le test de compétences est organisé sur les sites INSPE de Bordeaux, Pau et Périgueux le vendredi 3 avril 2026 après-midi. Il pourra l'être également à Mont de Marsan et/ou à Agen si le nombre de candidatures l'exige.
- La passation en présentiel du test de compétences est obligatoire pour tous les candidats (aucune passation en distanciel).
- Le dossier d'un candidat qui ne se présente pas au test de compétences est réputé incomplet et n'est en conséquence pas étudié.
- Le service scolarité de l'INSPE, avec l'aide de la présidente ou du président de la commission d'examen des vœux, gère et supervise l'organisation de la passation du test en présentiel et veille à ce que sa mise en œuvre respecte l'équité de traitement due à tous les candidats qui passent le test.
- Seules les personnes ayant déposé et validé leur candidature sur la plateforme Mon Master sont convoquées au test de compétences.
- Le test de compétences est un QCM constitué de 30 questions de français et de 30 questions de mathématiques. Sa durée est d'1 heure.
- Le test de compétences est organisé sur les sites INSPE de Bordeaux, Pau et Périgueux le vendredi 3 avril 2026 après-midi. Il pourra l'être également à Mont de Marsan et/ou à Agen si le nombre de candidatures l'exige.
- La passation en présentiel du test de compétences est obligatoire pour tous les candidats (aucune passation en distanciel).
- Le dossier d'un candidat qui ne se présente pas au test de compétences est réputé incomplet et n'est en conséquence pas étudié.
- Le service scolarité de l'INSPE, avec l'aide de la présidente ou du président de la commission d'examen des vœux, gère et supervise l'organisation de la passation du test en présentiel et veille à ce que sa mise en œuvre respecte l'équité de traitement due à tous les candidats qui passent le test.
- Seules les personnes ayant déposé et validé leur candidature sur la plateforme Mon Master sont convoquées au test de compétences.

.../...

Article 2 : Approbation

La résolution sur la gestion des candidatures 2026 en M1 2E 1^{er} degré est approuvée à l'unanimité.

Article 3.

La présente délibération sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

La présidente du conseil d'institut,
Aurélie DONGEUX

Aurélie DONGEUX

Approuvé à la majorité des
votes exprimés (20)
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Éléments de contexte...

Recrutement en M1 MEEF 1^{er} degré

Taux de participation aux tests de compétences 2023, 2024 et 2025

Le test de compétences 2025 a été organisé le samedi 12 avril 2025 (après le CI)

Lieu de passation du test de compétences	2023			2024			2025		
	Convoqués	Présents	% présents / convoqués	Convoqués	Présents	% présents / convoqués	Convoqués	Présents	% présents / convoqués
Bordeaux	1 172	634	54,1%	812	538	66,3%	982	596	60,7%
Pau	371	288	77,6%	448	265	59,2%	579	287	49,6%
Périgueux	156	84	53,8%	226	127	56,2%	306	158	51,6%
Distanciel	9	9	100%	34	34	100%	58	47	81,0%
Totaux	1 708	1 015	59,4%	1520	964	63,4%	1925	1088	56,5%

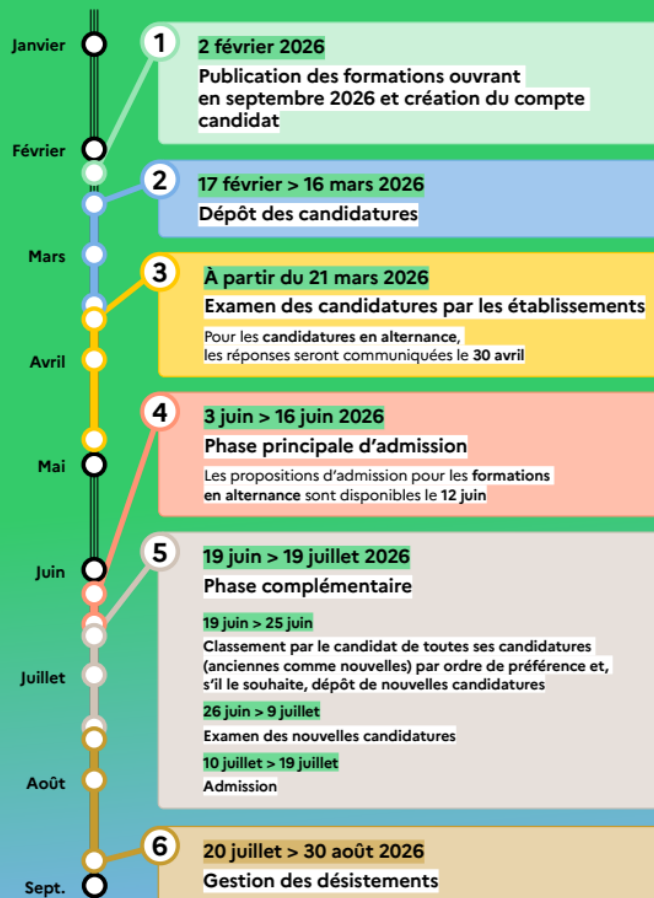
Calendrier 2026

Mon master...

- ❑ Incompatible avec le calendrier de gestion des concours (PE, 2nd degré et CPE) et la publication de leurs résultats.
- ❑ Publication des résultats du CRPE bac+5 Bdx le 8 juin et du CRPE bac+3 Bdx le 23 juin 2026.
- ❑ Les résultats du CRPE L3 ne seront pas connus avant la phase complémentaire (si ça avait été le cas, il aurait été possible d'ouvrir aux non-lauréats uniquement en phase complémentaire pour éviter d'avoir à étudier les dossiers des lauréats qui seront directement affectés...)

Calendrier 2026

Les grandes dates pour intégrer un master



Capacité d'accueil

M1 2E professorat des écoles

(Pour mémoire, validation CI du 20/11/2025)

Parcours	Sites	Etablissement porteur	Nombre de FSTG affectés par an en moyenne sur 3 ans (mi-temps 9 h et plein-temps 18 h)	Nombre maximum de FSTG affectés par an au cours des 3 dernières années (9h et 18h)	Nombre maximal de groupes	Capacité d'accueil maximale envisagée pour 2026 (non-lauréats compris)	Ouverture aux non-lauréats en 2026 (OUI / NON)	COL non-lauréats
1er degré (monolingue)	Dordogne (24, Périgueux)	UB / INSPE	46	50	3	75	OUI	25
1er degré (monolingue)	Gironde (33, Bordeaux)	UB / INSPE	220	247	6	150	OUI	15
1er degré (monolingue)	Landes (40, Mont de Marsan)	UB / INSPE	39	46	3	75	OUI	25
1er degré (monolingue)	Lot-et-Garonne (47, Agen)	UB / INSPE	41	43	3	75	OUI	25
1er degré (monolingue)	Pyrénées-Atlantiques (64, Pau)	UB / INSPE	60	61	5	95	OUI	35
1er degré bilingue Français / Basque	Pyrénées-Atlantiques (64, Pau)	UB / INSPE				20	OUI	5
1er degré bilingue Français / occitan	Pyrénées-Atlantiques (64, Pau)	UB / INSPE				10	OUI	5

Attention ! Les lauréats des concours 2026 bac+3 ne seront pas tous affectés en M1

- ❑ Capacité d'accueil totale (non-lauréats compris) : 500
- ❑ COL (capacité offerte limitée) pour les non-lauréats : 135

Test de compétences 2026

Principes d'organisation...

❑ Maintien du test de compétences uniquement en présentiel

- Difficile de prévoir le nombre de candidats sachant que la moitié environ des INSPE ne proposeront pas de parcours non-lauréats...

❑ Modalités d'organisation

- **Vendredi 3 avril 2026 après-midi (2 sessions d'une heure)** juste après les épreuves du CRPE L3 qui se dérouleront les 1er et 2 avril. Les étudiants réellement intéressés par le CRPE de l'académie seront sur place...
- **Lieux de passation** : Bordeaux, Pau et Périgueux (Mont de Marsan et Agen seront sollicités si le nombre de candidatures l'exige).
- **Bordeaux** : utilisation de 5 amphis du collège ST, RDC du bâtiment A22 + quelques salles pour les étudiants Phase (impossible de réserver 5 amphis à Bordeaux le matin, en 24/25 réservation de 5 amphis et utilisation de 4 amphis...).
- **Bordeaux** : mobilisation d'environ 25-27 personnels pour la mise en place sur site, l'accueil des candidats et les surveillances...

❑ 2 x 30 questions => 1 heure de test (en 2024/2025, 2 x 40 questions et 1h30)

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LE CALENDRIER DES RECRUTEMENTS 2026 DE L'INSPE (PARCOURSUP, MONMASTER, EEF ET ECANDIDAT)

Vu les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L. 712-1 et L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'INSPE de l'académie de Bordeaux ;

Le Conseil d'institut, après en avoir délibéré, décide :

Article 1. Approbation

Le calendrier des recrutements 2026 de l'INSPE est approuvé à l'unanimité.

Article 2.

La présente délibération sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

La présidente du conseil d'institut,
Aurélie DONGEUX

Aurélie DONGEUX

Approuvé à la majorité des
votes exprimés (20)
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Recrutements 2026

❑ Masters 2026/2027

- Coexistence M2 MEEF et M2 2E

❑ 4 procédures pour la formation initiale

- Parcoursup : L1 LPE
- MonMaster : M1 non-lauréat pour les M2E + M1 PIF
- eCandidat : M2 PIF
- Études en France : M1 et M2 PIF

❑ Spécificités des recrutements 2026

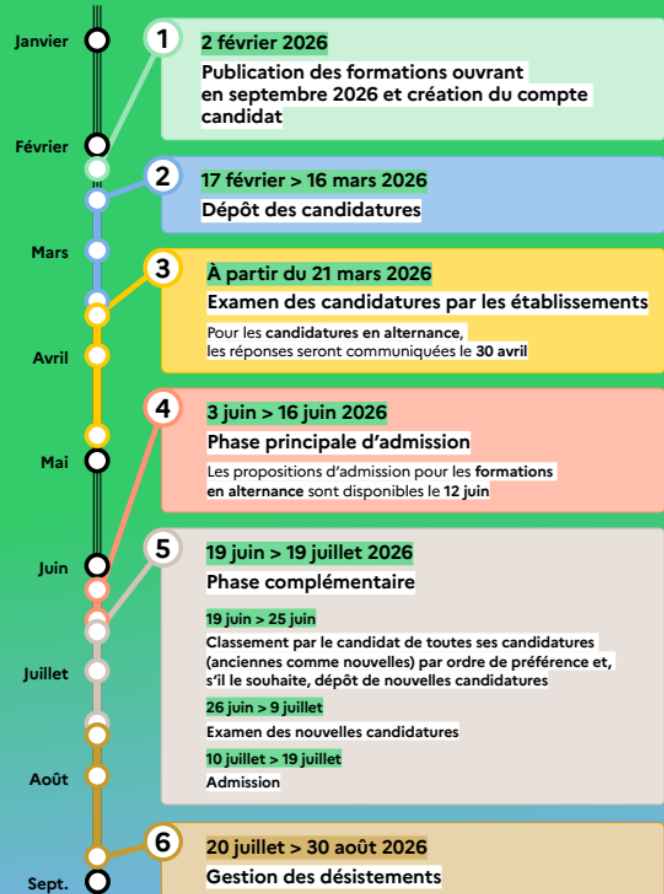
- Les masters 2E et MEEF ne sont pas ouverts au recrutement en M2

Calendrier 2026 Mon master...

- ❑ Incompatible avec le calendrier de gestion des concours (PE, 2nd degré et CPE) et la publication de leurs résultats.
- ❑ Publication des résultats du CRPE M2 Bdx le 8 juin et du CRPE L3 Bdx le 23 juin 2026.
- ❑ Les résultats du CRPE L3 ne seront pas connus avant la phase complémentaire (si ça avait été le cas, il aurait été possible d'ouvrir aux non-lauréats uniquement en phase complémentaire pour éviter d'avoir à étudier les dossiers des lauréats qui seront directement affectés...)

Calendrier 2026

Les grandes dates pour intégrer un master



Parcoursup

1. Publication de l'offre de formation ouvrant en septembre 2026 et des informations nécessaires à la préparation des candidatures

- Octobre 2025 à janvier 2026

2. Dépôt des candidatures

- Du lundi 19 janvier au jeudi 12 mars 2026 : création du dossier et formulation de 10 vœux maximum (+ 10 possible en apprentissage)
- Du vendredi 13 mars au mercredi 1^{er} avril 2026 : finalisation de la complétude du dossier et confirmation des vœux

3. Phase d'examen des candidatures

- Du 7 avril au 29 mai 2026

4. Phase principale d'admission

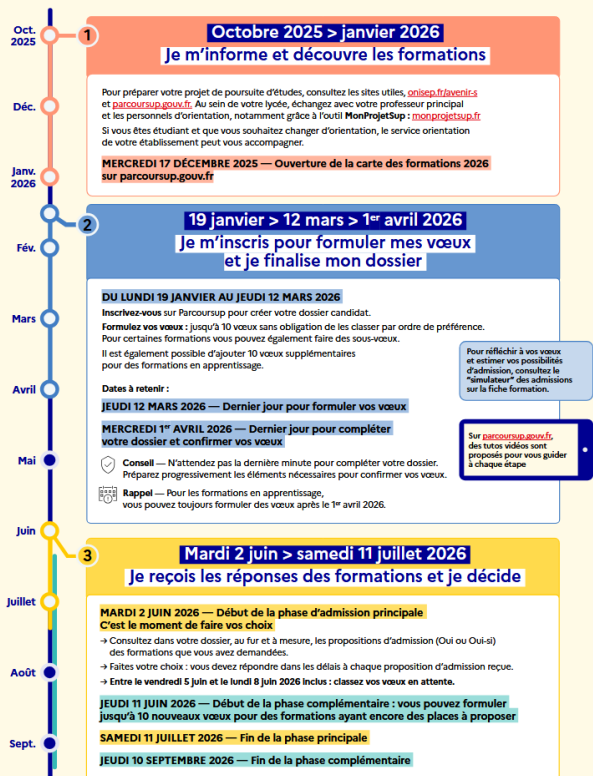
- Du 2 juin au 11 juillet 2026

5. Phase complémentaire

- Du 11 juin au 10 septembre 2026

CALENDRIER PARCOURSUP 2025-2026

Parcoursup simplifie vos démarches : **1 seule procédure, 1 seul dossier, 1 seul calendrier**



Mention MEEF PIF EEF...

- ❑ Seule la mention MEEF PIF est ouverte au recrutement « Études en France (EEF) ».
- ❑ EEF
 - du 15 au 30 septembre 2025 : publication de l'offre de formation 2026
 - du 1^e octobre au 15 mars : dépôt des candidatures et entretien avec les Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC)
 - du 1^{er} au 30 avril 2026 : examen des dossiers
 - du 1^{er} au 31 mai : décision des étudiants suite à l'examen de leur dossier et demande de visa
 - à partir du 1^{er} juillet : inscription administrative si visa obtenu

Mention MEEF PIF eCandidat...

- ❑ Seule la mention MEEF PIF est ouverte au recrutement en M2 via eCandidat
- ❑ eCandidat - phase principale

1. Phase de candidature

- du lundi 27 avril 2026 au mercredi 27 mai 2025
- dépôt des pièces jointes autorisé jusqu'au samedi 30 mai 2026

2. Phase d'examen des candidatures

- du lundi 1er juin 2026 au samedi 20 juin 2026 (maximum)

3. Phase de saisie des résultats des commissions

- au plus tard lundi 22 juin 2026

4. Phase de publication des résultats, de confirmation des étudiants et d'appel de la liste complémentaire

- publication des résultats : mardi 23 juin 2026
- confirmation des choix étudiants : jusqu'au vendredi 3 juillet 2026
- appel liste complémentaire : lundi 6 juillet 2026
- confirmation des choix étudiants appelés sur liste complémentaire : jusqu'au 13 juillet 2026

Mention MEEF PIF eCandidat...

□ eCandidat - phase complémentaire

1. Phase de candidature

- du lundi 17 août au jeudi 27 mai 2026
- dépôt des pièces jointes autorisé jusqu'au lundi 31 août 2026

2. Phase d'examen des candidatures

- du mardi 1er septembre 2026 au jeudi 10 septembre 2026 (maximum)

3. Phase de saisie des résultats des commissions

- vendredi 11 septembre 2026

4. Phase de publication des résultats, de confirmation des étudiants et d'appel de la liste complémentaire

- publication des résultats : vendredi 11 septembre 2026
- confirmation des choix étudiants : jusqu'au jeudi 17 septembre 2026
- appel liste complémentaire : vendredi 18 septembre 2026
- confirmation des choix étudiants appelés sur liste complémentaire : jusqu'au mardi 23 septembre 2026

Calendriers « enseignants et étudiants » des recrutements...

Calendrier candidature rentrée 2026										Calendrier ÉTUDIANTS				
										Calendrier ENSEIGNANTS				
	2025			2026										
PLATEFORME	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN		JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	
EEF	À partir du 1er octobre 2025 Dépôt des candidatures Fin selon ambassades					15 mars Date limite avis SCAC	30 avril Date limite décision commissions pédagogiques	31 mai Date limite décision des étudiants						
Parcoursup	Publication ODF		19 janvier - 1er avril Dépôt des candidatures			7 avril - 29 mai Examen des candidatures		2 juin - 11 juillet Phase principale d'admission						
								5 - 8 juin Choix et classement des vœux	11 juin - 10 septembre Phase complémentaire Jusqu'au 8 septembre au plus tard Formulation des vœux Examens des candidatures					
MON MASTER					Jusqu'au 2 février Publication ODF	21 mars - 3 juin Examen des candidatures		3 juin - 16 juin Phase principale d'admission	19 juin - 19 juillet Phase complémentaire					
					17 février - 16 mars Dépôt des candidatures				19 - 25 juin Classement/dépôt par le candidat	26 juin - 9 juillet Examen des candidatures	10 - 19 juillet Admission			
ECANDIDAT M2 PIF							27 avril - 27 mai Dépôt des candidatures PJ jusqu'au 30 mai		1er - 20 juin Examen des candidatures		23 juin Publication des avis	Jusqu'au 3 juillet Confirmations étudiants	17 au 27 août Phase complémentaire M2 PIF - Dépôt candidatures PJ jusqu'au 31 août	01 - 10 septembre Examen des candidatures Publication le 11 septembre Confirmation étudiant jusqu'au 17 septembre
FC Uniquement pour les masters PIF							02 - 27 février VAPP Session Hiver 2026 Procédure de validation				13 avril - 15 mai VAPP Session Printemps 2026 Procédure de validation			

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA POLITIQUE DES VAE, DES VAPP ET DES REPRISES D'ETUDES (RE) POUR L'ANNEE 2026/2027

Vu les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L. 712-1 et L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'INSPE de l'académie de Bordeaux ;

Le Conseil d'institut, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : Résolution

- **VAE (validation des acquis de l'expérience).**
 - Aucune VAE quel que soit le diplôme visé (y compris le master MEEF PIF). Recommandation UB liée à la réforme de la VAE.
- **VAPP (validation d'acquis professionnels et personnels)**
 - VAPP possible pour accès au M1 MEEF PIF et au M2 MEEF PIF (candidatures sur Yparéo)
 - Pas de VAPP possible pour accès :
 - au M1 2E PE, P2D et CPE parcours non-lauréats
 - au M2 2E PE, P2D et CPE parcours non-lauréats
 - au M2 MEEF 1D, 2D et EE
- **RE (Reprise d'Etudes, cas inscription France Travail ou mobilisation congé de formation)**
 - Possible exclusivement en M1 et M2 MEEF PIF (candidatures sur Yparéo).
 - Pas de RE en :
 - M1 2E PE, P2D et CPE parcours non-lauréats
 - M2 2E PE, P2D et CPE parcours non-lauréats
 - M2 MEEF 1D, 2D et EE

Article 2 : Approbation

La résolution sur la politique des VAE, VAPP et RE est approuvée.

.../...

Article 3.

La présente délibération sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

La présidente du conseil d'institut,
Aurélie DONGEUX

Aurélie DONGEUX

Approuvé à la majorité des
votes exprimés (20)
Pour : 13
Contre : 6
Abstention : 1

Éléments de contexte...

Formation initiale ou formation continue ?



Formation initiale

Vous êtes étudiant(e) et vous poursuivez vos études sans avoir interrompu votre cursus ; vous êtes étudiant(e) salarié(e) ou en reprise d'études sans accompagnement spécifique (ex. : vous pouvez concilier votre vie professionnelle et une vie étudiante sans aide ni accompagnement ; vous êtes sans emploi non inscrit(e) à France Travail et souhaitez reprendre des études...)



Formation continue

Vous êtes salarié(e), demandeur d'emploi, entrepreneur et vous souhaitez développer un savoir-faire en reprenant vos études dans un contexte spécifique accompagné par France Travail, l'APEC, un dispositif étatique, votre entreprise ou votre institution (congé de formation, chômage...) ou bien vous êtes en reprise d'études et vous réalisez une VAPP ou une VAE

Trois cas relèvent de la FC à l'INSPE...

- Vous relevez du dispositif de formation continue de l'INSPE dans trois cas :
 - Cas n°1 : vous êtes inscrit(e) à France Travail (ex-Pôle Emploi) indemnisé(e) ou non.
 - Cas n°2 : vous avez obtenu ou vous allez obtenir un congé de formation pour effectuer la formation visée.
 - Cas n°3 : vous accédez à la formation visée par la voie de la VAPP (Validation des Acquis Professionnels et Personnels) ou de la VAE (Validation des Acquis d'Expérience).

Contexte...

- ❑ Réforme de la VAE en cours... Impossible actuellement de donner accès aux formations actuelles et futures de l'INSPE par le biais de la VAE...
- ❑ Déploiement en cours d'un nouvel outil UB de candidatures FTLV (Yparéo) avec encore de multiples incertitudes de gestion (travail en cours avec l'UB)...
- ❑ Les plans de formation des nouveaux masters 2E ne sont pas encore établis et seront finalisés tardivement (calendrier difficilement compatible avec celui de l'activation des CPF...)
- ❑ L'INSPE doit réhausser ses tarifs de FC qui sont très inférieurs aux plages tarifaires votées par l'UB (travail en cours avec les services de l'UB).

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LE CALENDRIER PEDAGOGIQUE DE L'INSPE POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2026/2027

Vu les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L. 712-1 et L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'INSPE de l'académie de Bordeaux ;

Le Conseil d'institut, après en avoir délibéré, décide :

Article 1. Présentation du calendrier universitaire 2026-2027 du master mention MEEF PIF

INSPE		
PREMIER SEMESTRE	Réunions de rentrée	Du mardi 1 ^{er} septembre 2026 au vendredi 11 septembre 2026
	Début des enseignements	Du mardi 1 ^{er} septembre 2026 au lundi 14 septembre 2026
	Congés de Toussaint**	Du vendredi 23 octobre 2026 au soir Au lundi 2 novembre 2026 au matin
	Armistice 1918	Mercredi 11 novembre 2026
	Fin des enseignements	Vendredi 18 décembre 2026
	Congés de Noël**	Du vendredi 18 décembre 2026 Au soir au lundi 4 janvier 2027 au matin
	Journées Portes ouvertes UB	A préciser
	Première session du premier semestre	Du lundi 4 janvier 2027 au vendredi 8 janvier 2027
SECOND SEMESTRE	Début des enseignements	Du lundi 4 janvier 2027 au lundi 11 janvier 2027
	Congés d'hiver**	Du vendredi 19 février 2027 au soir Au lundi 1 ^{er} mars 2027 au matin
	Congés de printemps**	Du vendredi 16 avril 2027 Au soir au lundi 26 avril 2027 au matin
	Fin des enseignements	Vendredi 4 juin 2027
	Première session du second semestre	Du mardi 18 mai 2027 au vendredi 29 mai 2027 organisation anticipée ou retardée possible en cas de contraintes liées aux stages
	Ascension	Jeudi 6 mai 2027
	Armistice 1945	Samedi 8 mai 2027
	Pentecôte	Lundi 17 mai 2027
	Seconde session*	Du mercredi 16 juin 2027 au mercredi 30 juin 2027

** Congés Université de Bordeaux (Hors IUT et formations de santé)

Dans le cadre de ce calendrier les structures de niveau intermédiaire doivent indiquer :

- le début et la fin des enseignements de chaque semestre (12 à 13 semaines d'enseignement par semestre)
- les périodes d'examens des sessions 1 et 2

Article 2 : Approbation

Le calendrier pédagogique de l'INSPE pour l'année universitaire 2026/2027 a été approuvé à l'unanimité.

Article 3.

La présente délibération sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

La présidente du conseil d'institut,
Aurélie DONGEUX

Aurélie DONGEUX

Approuvé à la majorité des
votes exprimés (20)
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Calendrier pédagogique de l'INSPE pour l'année universitaire 2026/2027

- ❑ Les calendriers pédagogiques de la LPE, des M1 et M2 2E ainsi que des M2 MEEF 1D et 2D ne peuvent pas être établis dans l'immédiat : attente des maquettes stabilisées, du plan précis de formation et de la politique de déploiement des stages... Les M2 MEEF 1D et 2D devront aussi être adaptés...
- ❑ Le calendrier pédagogique soumis à l'avis du Conseil concerne le master MEEF mention PIF.

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LES CONSEILS DE PERFECTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2025/2026

Vu les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L. 712-1 et L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'INSPE de l'académie de Bordeaux ;

Le Conseil d'institut, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : Résolution

Les Conseils de perfectionnement des masters MEEF 1D, 2D et EE n'auront pas lieu en 2025/2026.

Le Conseil de perfectionnement du master MEEF pratiques et ingénierie de la formation sera organisé en 2025/2026 conformément aux dispositions validées lors du CI du 06/02/2025.

Article 2 : Approbation

La résolution sur les conseils de perfectionnement pour l'année 2025-2026 est approuvée.

Article 3.

La présente délibération sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

La présidente du conseil d'institut,
Aurélie DONGEUX

Aurélie DONGEUX

Approuvé à la majorité des
votes exprimés (20)
Pour : 16
Contre : 4
Abstention : 0

Conseils de perfectionnement (CoPerf)

Éléments de contexte...

- ❑ Les Conseils de perfectionnement sont obligatoires et permettent d'orienter et de nourrir le processus d'amélioration continue des formations. Leur fréquence n'est cependant pas cadrée par le Ministère.
- ❑ Ils ont été ou seront également utiles :
 - à la rédaction des feuilles de route de mention ; dispositif présent dans le contrat d'accréditation de l'université de Bordeaux qui concerne tous les collèges et instituts (l'INSPE est entré dans dispositif en 2024/2025) ;
 - à la rédaction du bilan mi-parcours de l'accréditation 2022-2028 qui a été effectué par tous les collèges et instituts de l'université de Bordeaux au cours de l'année 2024/2025 ;
 - à la rédaction du futur dossier d'autoévaluation des formations de l'établissement (calendrier précis et nouvelles modalités à venir suite évolutions des procédures HCERES) qui se nourrira également des contenus des feuilles de routes de mention et du bilan mi-parcours de l'accréditation.
- ❑ Pas d'intérêt à « perfectionner » en 2025/2026 les masters MEEF 1D, 2D et EE qui disparaîtront en 2026/2027. Seuls les M2 MEEF, qui devront être en partie mutualisés avec les M2 2E, subsisteront en 2026/2027.

**Préparation, organisation et
composition du CP du master mention
MEEF pratiques et ingénierie de
formation (PIF)
Années 2024/2025 et suivantes
(CI du 06/02/2025)**

Conseil de perfectionnement (CoPerf)

Principes généraux

- ❑ Formalisation du Conseil de perfectionnement du master mention MEEF pratiques et ingénierie de la formation.
- ❑ Périmètre du CoPerf : la mention
- ❑ Organisé et géré par la ou le responsable de mention.
- ❑ 1 CP annuel programmé en mars ou début avril avec convocation par écrit des membres.
- ❑ Le président du CP est élu par les membres du CP en séance
- ❑ Le CP est composé de 20 à 30 membres (voire un peu au-delà, la limite est celle dictée par un fonctionnement rationnel et efficace du Conseil)
- ❑ La mission du Conseil de perfectionnement est clairement d'établir, sur des bases aussi factuelles que possible, un bilan annuel de la formation (recrutement, contenu, gestion / organisation, réussite et insertion...) pour, au besoin, proposer et programmer la mise en œuvre d'améliorations au regard des objectifs de formation (acquisition des connaissances, des compétences, des savoir-être...) et d'insertion (dont réussite au concours) assignés au diplôme.
- ❑ La séance du CP donne lieu à un compte rendu diffusé et archivé (voir note de cadrage de l'UB du 17/12/2020)

Conseil de perfectionnement (CP)

Principes généraux

□ Tous les aspects de la vie d'une formation sont abordés au cours du CP :

- les objectifs de la formation et les connaissances / compétences ciblées associées ;
- les contenus, les volumes et les modalités pédagogiques (TD, CM, présentiel, distanciel, projets...) des enseignements au regard des objectifs de la formation et le cas échéant (pour les mentions 1^{er} degré, 2nd degré et EE) de la conformité aux textes en vigueur en termes d'attendus et de compétences professionnelles ;
- les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) ;
- l'organisation pédagogique de la formation [organisation spatio-temporelle, gestion administrative, fluidité des échanges entre tous les acteurs de la formation (étudiants, secrétariats pédagogiques, service scolarité, E,EC...)] ;
- les modalités de recrutement et les attendus en tenant compte des questions d'articulation avec le cycle de licence ;
- l'appréciation de la qualité des stages, de l'alternance (calendrier, organisation, gestion administrative, suivi des stagiaires, évaluation...) ;
- les résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants (en formation initiale, alternants, adultes en reprise d'études) ;
- la réussite des étudiants à la formation et les modes d'accompagnement (administratif et pédagogique) à celle-ci ;
- le suivi de l'insertion professionnelle des étudiants.

Préparation du Conseil de perfectionnement MEEF PIF

- ❑ Dialogue entre la responsable de la mention, le responsable du M1 et les responsables de parcours de M2 pour préparer et organiser le CP
- ❑ Organisation de l'évaluation, par les étudiants, de la formation [évaluation de l'organisation et de la gestion de la formation, des stages (rythmes, position dans le calendrier...)], des enseignements et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C)
 - Objectifs : recueil auprès des étudiants des réussites, des difficultés, des axes de progrès de la formation dans tous les domaines et dans toutes ses dimensions...
 - Choix du format : enquêtes en ligne et/ou commission(s) paritaire(s) (formateurs / étudiants) donnant lieu à un compte rendu signé par les formateurs et les étudiants présents. Si commission paritaire, les étudiants sont invités à se concerter et à désigner leur représentant dans ladite commission.
 - La responsable de la mention pilote et met en œuvre la collecte des données.
- ❑ Dialogue préparatoire entre la responsable de la mention, la responsable du service scolarité et les gestionnaires administratifs de la formation

Composition du Conseil de perfectionnement MEEF PIF

□ Composition *a minima* du CP de la mention MEEF PIF

- La responsable de la mention PIF
- Le responsable du M1
- La directrice adjointe formation initiale ou son représentant
- Les responsables des parcours de M2 (au moins 1 représentant par parcours)
- Des membres des équipes pédagogiques de différents statuts: E, EC, Affectés Provisoires (AP), vacataires...
- Des personnels BIATSS en charge de l'organisation et de la gestion administrative de la formation
- Des représentants étudiants de la formation (*a minima* 2 étudiants de M1 et 1 étudiant de M2 pour chaque parcours)
- Des représentants du monde professionnel qui emploie les diplômés de la mention (entreprises, établissements publics, collectivités territoriales...)

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LES DEMANDES DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA SECONDE VAGUE DE L'APPEL A PROJETS RECHERCHE 2026 DE L'INSPE

Vu les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L. 712-1 et L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'INSPE de l'académie de Bordeaux ;

Le Conseil d'institut, après en avoir délibéré, décide :

Article 1. Approbation

Les demandes de subvention dans le cadre de la seconde vague de l'appel à projets recherche 2026 de l'INSPE sont approuvées à l'unanimité.

Article 2.

La présente délibération sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

La présidente du conseil d'institut,
Aurélié DONGEUX

Aurélié DONGEUX

Approuvé à la majorité des
votes exprimés (20)
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0